



RISQUE INCENDIE DANS LES PETITES ENTREPRISES



- **5 800 incendies par an** dans les locaux industriels
- 1 incendie sur 4 est dû à une **installation électrique défectueuse**
- La plupart des incendies **se déclarent la nuit**
- Dans 70 % des cas, une entreprise **qui subit un sinistre disparaît**

*Comment repérer les risques ?
Comment éviter l'incendie ?
Quelle prévention faut-il mettre en place ?*

**Éviter un incendie, c'est possible.
Pensez à la prévention !**

QU'EST-CE QU'UN INCENDIE ?

La combinaison de trois éléments est nécessaire pour déclencher un feu :

un comburant, un combustible, une source d'énergie

Matière inflammable

Solide : bois, charbon, papier

Liquide : essence, alcool, solvants

Gaz : propane, butane, méthane

Matière permettant la combustion

Le principal comburant est **l'oxygène de l'air**



Combustible

Comburant

Triangle du feu

Source d'énergie



Energie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion

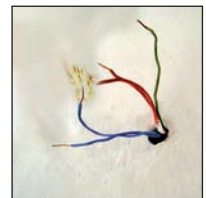
Mécanique : choc, frottement

Électrique : sources incandescentes, étincelles...

Électrostatique ou chimique

Système de chauffage ou de cuisson

Travaux par points chauds (soudage)



La suppression d'un des trois éléments arrête le processus de combustion

L'incendie, feu non maîtrisé,
est un risque permanent

REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER ET PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE

REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER

PRÉVENIR LES RISQUES

SOURCES D'ÉNERGIE

Sources de chaleur

- Chaudière à gaz
- Radiateur, bouilloire, cafetière, fer à repasser
- Cigarette allumée

- Soudage, meulage

Électricité

- Prises, prolongateurs électriques

- L'entretenir périodiquement
- Limiter leur nombre et les débrancher après usage
- Respecter l'interdiction de fumer
- Cendrier à sable à l'extérieur
- Isoler le poste

- Faire vérifier les installations périodiquement et les mettre aux normes
- Prises multiples interdites

COMBUSTIBLES

Emploi de matières inflammables, de produits chimiques

Atmosphères explosives

- Poussières (métalliques, bois, farines...)
- Bouteilles sous pression, aérosols

- Vérifier leur étiquetage et les fiches de données de sécurité (point éclair)
- Stocker séparément les produits incompatibles, armoire antifeu, bac de rétention
- Limiter aux besoins journaliers la quantité au poste de travail

- Attention aux espaces confinés
- Ventiler, nettoyer, aspirer les poussières
- Réglementation zone ATEX

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Intervenants extérieurs

(plombier, électricien...)

Tous travaux par point chaud

(soudage, découpe de métaux...)

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Établir un plan de prévention

- Rédiger un permis feu

- Réglementation complémentaire : code de l'environnement

D'autres situations existent. Il faut rechercher celles concernant votre entreprise.

**Ne jamais stocker
dans les chaufferies et les locaux électriques**

LES MOYENS DE PROTECTION

“ L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout com
combattu dans l'intérêt du sauvetage des travail

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

(Art. R4227-37 et 38)

La consigne générale de sécurité incendie indique :

- le matériel d'extinction et de secours
- les mesures d'évacuation
- les moyens d'alerte

Elle est :

- obligatoire si plus de cinq salariés ou si produits inflammables
- recommandée pour un effectif de moins de cinq salariés

Les mesures prioritaires :

• techniques

- installer des **boîtiers autonomes d'éclairage de secours**
- vérifier les **issues de secours** : allées dégagées, portes avec barre antipanique obligatoire
- définir le **point de rassemblement**



• humaines

- **former le personnel** au risque incendie, à la manipulation des extincteurs et aux exercices d'évacuation
- nommer et former des **personnes compétentes à l'évacuation**

L'affichage d'un plan d'évacuation est recommandé



Les alarmes sonores et visuelles d'évacuation

sont obligatoires à partir de cinquante salariés.



Il existe des réglementations spécifiques et complémentaires pour les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP), les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

**Des exercices réguliers d'évacuation
permettent d'acquérir les bons réflexes**

LES MOYENS DE PROTECTION

Le commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement éteint par les moyens appropriés (Art. R4227-28 du Code du travail). ”

LES EXTINCTEURS

L'art. 4227-29 précise qu'il y a au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée de 6 litres au minimum pour 200 m² de plancher avec un minimum d'un appareil par niveau.



L'eau pulvérisée + additif
Feux de classe A, B



Les CO₂
Feux de classe B



Les poudres
Feux de classe A, B, C

La classe A

- Feux de matériaux solides (bois, papier)



La classe B

- Feux d'origine électrique
- Feux de liquides inflammables
- Feux de solides liquéfiables



La classe C

- Feux de gaz



Il existe deux autres classes de feux :

D : feux de métaux

F : auxiliaire de cuisson (huiles, graisses)

LES AUTRES ÉQUIPEMENTS

Robinetts d'incendie armés, détecteurs de fumées, systèmes de détection incendie, systèmes de désenfumage, systèmes d'extinction automatique type sprinklers, portes coupe-feu.

Les extincteurs doivent être signalés et contrôlés régulièrement

UN INCENDIE SE DÉCLARE

- Garder son calme
- Donner **l'alerte** dans l'entreprise



- **Appeler** les pompiers **18 ou 112**



Indiquer - le numéro de téléphone du lieu de l'appel
- le nom et l'adresse de l'établissement
- le lieu précis du sinistre



Ne pas raccrocher le premier



- Prendre l'**extincteur approprié** à la classe de feu
Avant l'utilisation d'un extincteur, le dégoupiller et le percuter
- **Attaquer le feu**, si possible à la base de la flamme **sans se mettre en danger**
- Fermer les fenêtres et les portes pour éviter l'appel d'air
- En cas de :
 - feu de gaz : couper l'arrivée du gaz
 - feu de cuisson : l'éteindre avec un couvercle ou un linge humide
 - feu d'origine électrique : ne pas tenter de l'éteindre avec de l'eau (risque d'électrocution)
- En cas de chaleur ou de fumées : se baisser, l'air près du sol est plus respirable.

**Les fumées sont la première cause
de décès lors d'un incendie**

CONSIGNES D'URGENCE

ÉVACUER

- Sortir calmement en suivant l'itinéraire fléché
- Prendre en charge les personnes handicapées selon les procédures établies
- Vérifier qu'il ne reste personne dans les locaux
- Se rendre au point de rassemblement
 - ne jamais utiliser les ascenseurs
 - ne pas revenir sur ses pas



EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'ÉVACUER

issues (couloirs, escaliers...) envahies par les flammes ou les fumées
SE CONFINER

pour éviter l'intoxication

- S'enfermer dans une pièce
- Mouiller et calfeutrer la porte
- Se manifester à la fenêtre

Pour faciliter l'intervention des secours,
afficher les renseignements utiles :

- ▶ le nom des équipiers d'évacuation
- ▶ le point de rassemblement
- ▶ les téléphones utiles:
 - du responsable sécurité
 - du service médical de santé au travail
 - des secours • pompiers : **18 ou 112**
 - police : **17**
 - samu : **15**

Tous les salariés doivent connaître
les consignes d'urgence

A RETENIR

- **Évaluer le risque** incendie de l'entreprise
- **Isoler les locaux à risques** : ateliers, magasins contenant des matières dangereuses
- **Vérifier périodiquement** les différentes installations
- **Afficher les consignes** de façon claire et lisible
- **Signaler et faciliter** l'accès aux extincteurs
- **Laisser libres** les dégagements et les issues de secours
- **Former les salariés** à la lutte contre l'incendie
- **Organiser l'évacuation** des salariés et en particulier des personnes handicapées

Pour éteindre un feu, on dit qu'il faut :

- un verre d'eau à **la première minute**
- un seau d'eau à **la deuxième minute**
- 1 000 litres d'eau à **la troisième minute**

Pour des conseils personnalisés en fonction des risques de l'entreprise
pensez à contacter
votre service de santé au travail, votre assureur, le service des pompiers

cachet